

## COMPROMIS D'ARBITRAGE

Les soussignés :

M.....

D'une part

Et

M.....

D'autre part.

Ayant constaté entre eux qu'ils sont en opposition sur les points suivants :

Souhaitant éviter une instance judiciaire.

Conviennent formellement et sans aucune réserve de soumettre leur différend à l'appréciation d'une commission d'arbitrage formée par la réunion de trois arbitres, à savoir :

Le 1<sup>er</sup> M.....choisi par M.

Le 2<sup>ème</sup> M.....choisi par M.

Le 3<sup>ème</sup> M.....choisi d'un commun accord entre les 2 arbitres.

Le présent compromis n'aura de valeur qu'après acceptation de leur mission par les 3 arbitres destinés à le former.

Les parties donnent pouvoir à ces arbitres de se prononcer sur leur litige tel qu'il est exposé ci dessus.

Dans l'exercice de leur mission, ils dispensent les arbitres de se conformer aux règles de procédure et aux délais fixés par le code de Procédure Civile.

Les arbitres statueront comme aimables compositeurs.

La sentence devra être rendue dans le délai de.....à compter de ce jour. Ce délai ne pourra être prorogé que par l'accord écrit des parties.

Les arbitres statueront en dernier ressort, les soussignés renonçant sans réserve à exercer toute voie de recours quelle que soit la décision à intervenir.

Fait à

Le en originaux dont un pour l'enregistrement.